

MOUVEMENT INCLUSIF ET URBANISME

Mario CARRIER, Professeur titulaire,

École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional
(ÉSAD)

Université Laval

En acceptant de commenter le colloque « Villes et territoires inclusifs », je devais penser aux questions qui me permettraient de visiter l'essentiel des thèmes présentés lors de cet événement. Les questions suivantes m'ont permis de travailler à cet objectif. Pourquoi le mouvement inclusif a-t-il pris tant d'ampleur au cours des dernières décennies ? Pourquoi le mouvement inclusif intéresse l'urbanisme, et qu'est-ce que celui-ci en tant que champ de pratiques professionnelles a à lui offrir?

Au moins deux angles d'analyse peuvent nous permettre de mieux comprendre l'importance du mouvement inclusif, dont une diversité d'acteurs privés, publics, associatifs se réclament aujourd'hui. Ainsi, pour une, l'économie politique avec sa critique du virage néo-libéral du début des années 1980 verra en celui-ci la cause de la fracture sociale grandissante au sein de nos économies développées (Rosanvallon et Fitoussi, 1998; Manzagol, 2009; Boismenu, 2022). Toutefois, cette analyse, aussi pertinente soit-elle, comporte un angle mort, en ce qu'elle ne met pas suffisamment l'accent, voire oublie, une dimension plus sociologique afin d'expliquer l'engouement pour ce thème. Il s'agit ici de l'axe historique de premier plan que constitue l'institutionnalisation (Carrier 1988). Cette approche permettra d'insister notamment sur la relation entre le développement de l'État et celui de la vie associative et de montrer que les

associations s'érigent tantôt parallèlement aux institutions existantes et tantôt se confondent plus ou moins avec l'État. En fait, si l'analyse critique du néolibéralisme permet de mettre le doigt sur la cause de la fracture sociale, l'approche institutionnelle débouche plus sur le pourquoi du mouvement inclusif comme réponse associée aux inégalités sociales grandissantes, mais aussi comme expression de nouvelles cultures parallèles (Dumont 1982).

Ce qui est singulier de constater aujourd'hui, c'est la grande diversité des associations qui se réclament du mouvement inclusif, d'une façon ou d'une autre. Pour y voir plus clair, nous emprunterons à Dominique Mehl (1982) une typologie des associations divisées en trois composantes. Selon cette auteure, nous pourrions distinguer trois types d'associations : les associations services, les associations affinitaires et les associations revendicatives. Dans le cas des associations services, la fonction de prise en charge des problèmes sociaux s'y retrouve nettement. Toutefois, les organismes qui en émergent n'hésitent pas à remplir une fonction revendicatrice et contestataire, notamment, pour s'assurer les fonds nécessaires à leur survie. Pour ce qui est des associations affinitaires, elles participent à cette fonction de sociabilité locale. Tantôt elles serviront de canal d'expression collective, tantôt elles se préoccuperont de relations interpersonnelles ou de problèmes relevant ou étant abordés sous l'angle de la vie privée. Enfin, en ce qui concerne les associations revendicatives, elles peuvent être associées avec la fonction d'ouverture de nouveaux champs de luttes sociales.

Dans le Tableau 1 présenté ci-dessous, nous avons fait l'exercice d'énumérer les catégories d'associations vs les solutions proposées qui nous semblent reliées au mouvement inclusif dans les villes. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité, mais nous pensons qu'elle couvre une bonne partie du phénomène. Par ailleurs, les trois catégories d'associations mentionnées sont loin d'être mutuellement exclusives. En effet, il peut arriver, plus souvent qu'autrement, qu'une association

puisse se réclamer de deux ou trois caractéristiques centrales définissant les composantes de cette typologie. Ainsi, par exemple, une association offrant des services (information, défense des droits, etc.) aux cyclistes urbains (regroupement affinitaire) peut également être un véhicule de revendications très efficace pour ce groupe. Aussi, ces associations peuvent s'inscrire principalement dans la lutte aux inégalités sociales, alors que d'autres vont relever davantage de l'émergence de nouvelles pratiques socio-culturelles (comme la place du cyclisme et de la marche dans la nouvelle mobilité urbaine) et de la revendication de nouveaux droits. Ce tableau s'inspire des thématiques et des pratiques, certaines relativement nouvelles, d'autres beaucoup moins, qui ont été présentées lors du colloque⁴ ou que nous avons noté dans la parution récente de la revue URBANITÉ (2022) et qui, de ce fait, peuvent être reliées aux pratiques professionnelles de l'urbanisme.

Plus globalement, même si les revendications liées au règne de l'égalité, associées au premier cycle de l'institutionnalisation datant du début de la société industrielle sont toujours présentes dans le mouvement inclusif, celles du règne de la différence et de l'autonomie apparues avec le 2^e cycle de l'institutionnalisation correspondant avec le développement de l'État providence (Badie et Birnbaum 1979) sont prépondérantes.

Tableau 1- Associations, Groupes, Revendications-solutions reliés au mouvement inclusif dans les villes

Types d'associations	Associations services, associations affinitaires, associations revendicatives (Mehl 1982)
Groupes de personnes	Femmes (égalité, équité, sécurité, etc.), personnes âgées, personnes vulnérables (pauvres, prostitués, prostituées, toxicomanes, itinérants, itinérantes, etc.), personnes handicapées (visuel, auditif, intellectuel, comportemental), jeunes parents, adolescents, adolescentes, personnes à besoins particuliers
Revendications-solutions	<p><i>Environnement sain</i>: retour de la nature en ville par des pratiques de verdissement, par l'agriculture urbaine, etc., droit à un habitat convenable, accès universel aux services de soins, espaces et lieux publics de qualité pouvant devenir des lieux de transaction sociale</p> <p><i>Environnement sans discrimination</i>: diversité ethnoculturelle, diversité sexuelle, envers les autochtones, etc.</p> <p>Environnement sécuritaire: piétons, piétonnes, cyclistes, usagers et usagères de la vie nocturne, cohabitation avec les animaux</p>

Si ce qui précède avait pour fonction de répondre aux deux premières questions présentées en introduction, il reste à examiner la contribution de l'urbanisme, en tant que champ de pratiques professionnelles, à la satisfaction des besoins et des revendications exprimés par le mouvement inclusif. Bien sûr, d'autres pratiques professionnelles ont un rapport étroit avec les thématiques des territoires inclusifs, mais il ne sera question ici que de celles étant pratiquées, de façon non exclusive toutefois, par les urbanistes.

Il n'est pas exagéré de dire que le mouvement inclusif a impulsé au cours des dernières décennies des nouvelles pratiques en urbanisme imprégnées de nouvelles pratiques territoriales (Torre 2018), auxquelles les professionnels et les professionnelles de cette discipline, peu importe le cadre dans lequel ils ou elles évoluaient, ont participé et contribué par leur expertise. Si les expressions « urbanisme social » ou « urbanisme communautaire » trouvent aujourd'hui plus d'écho qu'auparavant, les expressions « urbanisme tactique » et « urbanisme circulaire » sont plus nouvelles, mais non moins en vogue pour autant, et elles contiennent dans leur signification pleine de ces nouvelles pratiques.

Il est de plus en plus reconnu que l'urbanisme a un rôle à jouer en matière de gouvernance locale (Stocker 2011), non seulement pour son rôle de planification territoriale, mais aussi par une offre améliorée de services publics locaux, et que cette offre comporte autant une facette « hard » touchant les infrastructures physiques, qu'une facette « soft » se rapportant aux aspects relationnels de soutien et d'entraide (le « care ») et de coordination communautaire entre les différents acteurs imbriqués dans des réseaux locaux et extra-locaux. Également, il est entendu qu'une gouvernance locale efficace passe aussi par un jeu d'acteurs multi-niveaux opérationnel et interactif où chaque niveau de pouvoir assumera les responsabilités à sa portée (Poupeau 2017). Il y a des domaines essentiels, malheureusement, comme ceux de l'habitat et de l'itinérance, dont les liens étroits ne sont plus à prouver, qui ont démontré par la négative, au cours de la dernière décennie particulièrement, l'importance de cette gouvernance multi-niveaux.

Enfin, nous avons vu apparaître dans les récentes décennies une gouvernance citoyenne de plus en plus assumée et créative en matière d'aménagement local. Cette gouvernance réclame un rôle de partie prenante dans les projets d'aménagement et de développement locaux et dans les processus de cocréation, de codécision et de cogestion qui devraient les accompagner. Les

pouvoirs publics de différents niveaux, à commencer par les pouvoirs locaux, se montrent de plus en plus ouverts à composer avec ces nouvelles tendances et les nouvelles pratiques qu'elles génèrent, en ajustant leurs politiques publiques et leurs différents instruments en ce sens.

Il y a déjà plus de 40 ans, des autrices et des auteurs, dont certains déjà antérieurement cités dans ce texte, présentaient les associations comme de nouveaux « médiateurs politiques » qui s'insèrent dans le « rapport conflictuel entre la société civile et les appareils politiques » (Mehl 1982, p. 37). Fernand Dumont (1982) voyait aussi dans les associations et leurs membres des classes moyennes et professionnelles (Monjardet et Benguigui 1982), à l'image de la position sociale de ces dernières, un rôle de médiation dans les cultures parallèles, proposant des réponses à des besoins qui trouvent difficilement à s'exprimer dans la culture institutionnalisée. N'est-ce pas ce rôle de « médiateurs, médiatrices » que les urbanistes et les aménagistes sont aussi amenés de plus en plus à jouer pour rendre la ville et autres territoires plus inclusifs?

Références bibliographiques

Badie, Bertrand et Pierre Birnbaum, *sociologie de l'état*, Paris, Grasset, 1979.

Boismenu, Gérard, *un monde désenchanté. Essai sur la crise sociale et politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « champ libre », 2022.

Carrier, Mario, *vie associative et institutions parallèles*, travail réalisé dans le cadre du séminaire de doctorat ii sous la direction de Fernand Dumont, département de sociologie, Sainte-Foy, Université Laval, avril 1988. Non publié.

Dumont, Fernand, « pour situer les cultures parallèles », *questions de culture*, Québec Institut Québécois de Recherche sur la Culture (IQRC), no 3, 1982, pp.15-34.

Manzagol, Claude, « la nouvelle économie et les territoires de la métropole au temps de la métropolisation et de la mondialisation », dans Gilles Sénécal et Laurence Bhérer (dir.), *la métropolisation et ses territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 3-22.

Mehl, Dominique, « culture et action associatives », *sociologie du travail*, no 1, 1982, pp.24-42.

Monjardet, Dominique et Georges Benguigui, « l'utopie gestionnaire. Les couches moyennes entre l'état et les rapports de classe », *revue française de sociologie*, xxiii-4, oct.-déc., 1982, pp. 605-638.

Poupeau, François-Mathieu, *analyser la gouvernance multi-niveaux*, collection « politique en + », Presses Universitaires de Grenoble, 2017.

Rosanvallon, Pierre et Jean-Paul Fitoussi, *le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, coll. Points, 1998.

Stocker, Gerry, « was local governance such a good idea? A global comparative perspective », *public administration*, vol. 89, no 1, 2011, pp.15-31.

Torre, André, « les moteurs du développement territorial », *revue d'économie régionale & urbaine*, 2018, 4 octobre, pp. 711-736.

Urbanité, *dossier la ville pour tous*, revue de l'ordre des urbanistes du Québec, Montréal, automne 2022, pp. 11-34.